

## Extrait du registre des délibérations du Conseil du collège sciences de la santé

---

Séance du 12 Juillet 2016

Présidence du Professeur Jean-Luc Pellegrin, Directeur du Collège sciences de la santé

---

### Modalités de contrôle des connaissances au titre de l'année universitaire 2016/2017

#### Modalités de contrôle des connaissances pour les formations de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques

Monsieur le Directeur du collège présente les modalités de contrôle des connaissances pour les formations de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques :

- DEUST Production, contrôles et qualité des produits de santé
- Licence professionnelle – Mention métiers de la qualité –Parcours : Industries de la santé
- Licence professionnelle - Mention métiers de la qualité - Parcours LABM : Laboratoires de biologie médicale et établissements de santé
- Licence professionnelle « Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation – Maîtrise des process de fabrication »
- Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)
- Du DFASP Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques au Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie (4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années de thèse d'exercice)

Monsieur le Directeur du collège sollicite l'avis des membres du conseil.

Ces derniers émettent un avis favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint) aux modalités de contrôle des connaissances ainsi présentées.

Pour extrait certifié conforme  
Bordeaux, 18 Juillet 2016

Le Directeur du collège  
Sciences de la santé

Professeur Jean-Luc PELLEGRIN

